



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC MAUD

DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

Ce programme fixe les conditions de l'apprentissage des techniques de maquillage permanent.
D'une durée globale de 14 heures sur 2 journées, elle comporte :

- Un module Pratique (1 unité)

MODULE DE FORMATION **PRATIQUE** / 1 UNITÉ AU CHOIX

UNITÉ 1 : PRATIQUE SUR MODELE : LES SOURCILS

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 2 : PRATIQUE SUR MODELE : LES LEVRES

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 3 : PRATIQUE SUR MODELE : LES YEUX

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 4 : PRATIQUE SUR MODELE : PIGMENTATION CORRECTRICE LIFE REPAIR®

- Démonstration
- Simulation
- Réalisation*

UNITÉ 5 : DEMONSTRATION PAR MAUD : TECHNIQUES MIXTES

- Réalisation*



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC MAUD DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

MODULE DE FORMATION PRATIQUE & THÉORIQUE / 5 UNITÉS

JOUR 1 - 7H

PRATIQUE

10h00 – 10h30

Présentation de la formation, de la formatrice

10h30 – 13h00

Démonstration sur modèle réalisée par **MAUD** suivant l'unité choisie (UNITÉ 5)

13h00 – 14h00

Pause déjeuner

14h00 – 16h00

Démonstration sur modèle réalisée par **MAUD** suivant l'unité choisie (UNITÉ 5)

16h00 – 18h00

Démonstration sur modèle réalisée par **MAUD** suivant l'unité choisie (UNITÉ 5)

JOUR 2 - 7H

THÉORIE ET PRATIQUE

10h00 – 10h30

Présentation de la formation

10h30 – 13h30

Pratique sur modèle* suivant l'unité choisie :

- Un modèle HAIRSTROKE® by Maud (UNITÉ 1) **ET/OU**
- Un modèle POWDER BROWS® by Maud (UNITÉ 1) **ET/OU**
- Un modèle CANDY LIPS® by Maud (UNITÉ 2) **ET/OU**
- Un modèle MAGIC LIPS® by Maud (UNITÉ 2) **ET/OU**
- Un modèle POWDER LINER® (UNITÉ 3) **ET/OU**
- Un modèle CAT EYES® by Maud (UNITÉ 3) **ET/OU**
- Un modèle Pigmentation Correctrice LIFE REPAIR® (UNITÉ 4)

13h30 – 14h30

Pause déjeuner

14h30 – 17h30

Pratique du stagiaire sur deux modèles en fonction de l'unité choisie

17h30 – 18h00

Compte-rendu : Evaluation et validation des acquis de la formation

Compte-rendu : Evaluation du stagiaire et bilan de compétences

Remise des feuilles de présence individuelles

Délivrance du certificat de fin de formation

Recueil des fiches de satisfactions individuelles



PROGRAMME DE LA FORMATION MAQUILLAGE PERMANENT COURS PARTICULIER AVEC MAUD DÉROULEMENT ET CONTENU DE LA FORMATION

(Arrêté du 12 Décembre 2008 pris pour l'application de l'article R. 1311-3 du Code de la Santé Publique)

L'ACTION DE FORMATION A POUR OBJECTIFS :

- Apprendre et maîtriser l'une des techniques de Maquillage Permanent parmi les modules suivants : Sourcils – Yeux – Lèvres - Pigmentation Correctrice Life Repair® et/ou Pigmentation Aréoles Mammaires 3D
- Améliorer et développer sur mesure l'expertise du stagiaire
- Appliquer les techniques enseignées dans la pratique professionnelle quotidienne

PRE-REQUIS ET PUBLIC VISE - NIVEAU DES CONNAISSANCES PREALABLEMENT NECESSAIRES :

Afin de suivre au mieux l'action de formation visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles celle-ci prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : Une connaissance et une pratique du maquillage permanent au moins du niveau de la formation MAQUILLAGE PERMANENT PERFECTIONNEMENT+ NIVEAU 3 et pouvoir justifier d'une pratique régulière par la production de photos récentes.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES :

- Support écrit remis à chaque stagiaire
- Démonstration en direct des techniques enseignées
- Poste de travail complet avec appareils et consommables à disposition
- Évaluation des connaissances acquises par contrôle de la technique sur modèles ou en workshop

LES DIPLOMES, TITRES ET REFERENCES DE LA PERSONNE CHARGEE DE LA FORMATION SONT INDIQUES CI-DESSOUS :

Maud RAVIER – Master en Maquillage Permanent & Pigmentation Correctrice

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

Grille d'évaluation (contrôle type cas d'étude et questionnaire) et travaux pratiques.

SANCTION DE LA FORMATION :

En application de l'article L.6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

États d'émargement signés par le stagiaire et le formateur et par demi-journée de formation.